

Version traduite : La version originale de la proposition de projet, approuvée par les instances compétentes de swissuniversities et soumise à la CSHE, a été rédigée en allemand. La version originale en allemand fait foi.

Contributions liées à des projets 2025-2028 selon la LEHE

Proposition de projet

(à soumettre par swissuniversities jusqu'au 8 décembre 2023)

Titre du projet : Open Science II

1 Brève description du projet (en allemand ou en français ; max. 20 lignes)

Ce programme poursuit les travaux du programme précédent Open Science I et a pour objectif de consolider durablement et de développer stratégiquement l'Open Science dans les hautes écoles et les communautés de recherche suisses.

Open Science II, mis en œuvre par swissuniversities sous la direction de la Délégation Open Science (DeLOS), est structuré en trois dimensions qui ne peuvent être délimitées de manière stricte :

- Dans la dimension *Open Access to Scientific Publications (OA)*, les objectifs et les mesures de la stratégie nationale OA actualisée dans le cadre de la Strategy Review seront mis en œuvre.
- Dans le cadre de la dimension *Open Research Data (ORD)*, les activités et les mesures de la stratégie nationale suisse ORD et du plan d'action correspondant, qui sont sous la responsabilité de swissuniversities, seront poursuivies et consolidées.
- La troisième dimension, *autres domaines innovants de l'Open Science*, se consacre en particulier à la promotion d'un transfert de connaissances et de technologies compatible avec l'Open Science entre les universités et les acteurs pertinents de l'économie et de la société.

Afin de soutenir les hautes écoles dans leurs efforts en matière d'Open Science dans les domaines de la recherche et du développement des infrastructures, 30 MCHF sont demandés pour le présent programme. Le PgB Open Science II est complété par le programme Open Education and Digital Competencies (MCHF 10), qui se consacre entre autres au libre accès dans le domaine de l'enseignement.

2 Contribution fédérale demandée 2025-2028

30 MCHF

**3 Date de début et de fin du financement du projet demandé.
(début au plus tôt le 1.1.2025, fin au plus tard le 31.12.2028)**

01.01.2025 jusqu'au 31.12.2028

4 Direction du projet - Interlocuteur/trice pour la CSOS / le SBFI et les expert-e-s

Nom	Piveteau
Prénom	Jean-Marc
Titre	Prof. Dr.
Adresse	Rectorat de la ZHAW 15, rue Gertrude 8401 Winterthur
Téléphone	058 934 72 01
Courrier électronique	jean-marc.piveteau@zhaw.ch

5 Coordinateur(trice) de projet

Nom, prénom	Studer, Ariane
Nom, prénom	Leibundgut, Thomas
Titre	Co-coordonateur(trice) du programme Open Science II
Adresse	swissuniversities 15, rue Effinger PO Box 3001 Berne
Téléphone	+41 (0)31 335 07 64
Courrier électronique	ariane.studer@swissuniversities.ch thomas.leibundgut@swissuniversities.ch

6 Partenaire de coopération

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit à des contributions (selon l'art. 2, al. 2 et 3 LEHE) :

- Toutes les hautes écoles universitaires (HEU), c'est-à-dire toutes les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales (EPF)
- Toutes les hautes écoles spécialisées (HES) de droit public
- Toutes les hautes écoles pédagogiques (HEP)¹
- Autres institutions de l'enseignement supérieur : Universitäre Fernstudien Schweiz, Brig (Fernuni Schweiz) et Institut de hautes études internationales et du développement, Genève (IHEID)
- Autres institutions fédérales du domaine des hautes écoles : Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)

Voir la liste ici : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/he/hautes-ecoles/financement-des-hautes-ecoles-cantoniales/contributions-liees-a-des-projets.html>

Autres partenaires : des partenaires externes peuvent être invités à contribuer par leurs propres moyens au développement de certaines lignes d'action du programme. Le programme est notamment ouvert aux établissements de recherche du domaine des EPF qui, bien que n'ayant pas droit à des contributions liées à des projets, peuvent demander au Conseil des EPF de cofinancer leur participation au programme.

¹ Dans son concept d'attribution du 1er novembre 2021 (doc.190A/21), la CSHE a rappelé que les projets portés exclusivement par des HEP ne sont soutenus que si la réalisation des objectifs d'une priorité de politique universitaire nationale définie par la CSHE exige l'implication impérative des HEP. En raison de l'importance stratégique centrale du changement de paradigme que représente l'Open Science pour l'ensemble du paysage suisse des hautes écoles, la condition pour le soutien de projets portés par des HEP est clairement remplie dans le sens d'un intérêt général. Par ailleurs, le mandat du Conseil des hautes écoles du 25 novembre 2021 (doc. 158C/21) stipule que la priorité de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale, à savoir la numérisation, a notamment pour objectif la "mise en œuvre, la consolidation et le développement de la stratégie nationale Open Research Data". Les hautes écoles pédagogiques sont des partenaires de la stratégie nationale Open Research Data et Open Access ainsi que de la dimension relative aux autres domaines innovants de l'Open Science, raison pour laquelle leur participation à la mise en œuvre de ces stratégies/dimensions dans le cadre du présent programme est indispensable à la réussite du changement de paradigme.

7 Description du projet

Voir mandat du Conseil des hautes écoles CSHE du 25.11.2021 (doc. 190A/21, en particulier point 2.2)

7.1 Situation de départ, analyse du problème (projets précédents, programmes / contexte / questions spécifiques que le projet doit traiter ou résoudre)

Dans les universités et les institutions de recherche, un changement de paradigme profond s'opère sous le principe d'Open Science, qui consiste à rendre la recherche scientifique, les données et leur diffusion accessibles de manière transparente à tous les niveaux d'une société de recherche et au public. La pertinence de ce changement dans le système scientifique est soulignée par la [recommandation de l'UNESCO sur l'Open Science](#). L'Open Science encourage la transparence, l'échange d'informations et de connaissances ainsi que la collaboration. Parallèlement, les obstacles à la création et à la diffusion de résultats de recherche, d'outils pédagogiques ou d'innovations technologiques, sociales et sociétales sont supprimés. L'évolution vers une science ouverte s'appuie sur l'intégration d'outils numériques dans les processus de travail.

Comme défini dans la [Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2025–2028](#) de swissuniversities, les hautes écoles s'engagent en faveur de la science ouverte, de la formation et de l'innovation afin de faire avancer le progrès scientifique, de garantir l'accessibilité publique et de mettre à profit la force transformatrice du savoir. swissuniversities soutient les efforts des hautes écoles dans deux programmes distincts : le programme Open Education and Digital Competencies (CHF 10 millions) et le présent programme Open Science II (CHF 30 millions). Les deux programmes sont liés par leur thématique, mais ont des orientations différentes et sont organisés séparément : Le programme Open Education and Digital Competencies se concentre notamment sur le libre accès dans le domaine de l'enseignement, dont font partie les ressources pédagogiques ouvertes (Open Educational Ressources, OER), tandis que le programme Open Science II encourage les activités dans le domaine de la recherche et du développement d'infrastructures. Il s'agit notamment d'activités qui, sans le soutien du programme, ne pourraient pas être réalisées (ou pas aussi rapidement) ou n'auraient pas l'effet escompté.

Le programme Open Science II peut s'appuyer sur les travaux des programmes précédents [Information scientifique 2017-2020/1](#) et [Open Science I 2021-2024](#), qui traitent (ou ont traité) principalement deux dimensions de l'Open Science. (1) La [stratégie nationale Open Access pour la Suisse](#) de 2017, élaborée et adoptée par le Fonds national suisse (FNS) et swissuniversities, formule la vision selon laquelle toutes les publications scientifiques financées par des fonds publics doivent être librement et gratuitement accessibles sur Internet d'ici 2024. Le [plan d'action Open Access](#) de 2018 qui lui est associé aborde les politiques OA des hautes écoles, le cadre réglementaire, la sensibilisation aux thématiques OA dans les communautés de recherche, les négociations avec les grandes maisons d'édition, le monitoring, la promotion des publications OA, le financement initial de services et d'infrastructures, la participation à des initiatives internationales, la promotion de formes alternatives de publications et l'encouragement de développement dans le domaine de l'évaluation de la recherche. Ces quatre derniers points ont été abordés par le biais d'appels à projets « bottom-up » et s'adressant directement aux communautés de recherche. Jusqu'à l'été 2023, 41 demandes ont été déposées. Jusqu'à présent, un soutien a pu être accordé à 21 projets. Ces projets ont contribué, avec les activités top-down au sein du programme Open Science I, à réaliser des progrès considérables pour l'Open Access en Suisse. Pour la période 2019-2022, la part des articles en accès restreint dans le volume des publications scientifiques a baissé d'environ 16 points de

pourcentage (de 44% à 28%)². Cela s'explique par l'augmentation du nombre de publications en Open Access via les voies Green, Diamond et surtout Gold OA. Ces améliorations montrent que la stratégie OA a fait avancer de manière significative le passage à l'Open Access. Il semble toutefois que la vision ambitieuse de 100% OA pour la Suisse ne sera pas atteinte fin 2024. Les raisons en sont multiples et en partie liées au système. Ces défis seront analysés dans le cadre d'une Strategy Review complète et pris en compte dans une stratégie révisée (voir chapitre 7.2).

Dans ces conditions, le programme Open Science II poursuivra les travaux en vue d'une mise en œuvre durable de l'OA en Suisse, tout en intégrant les développements et défis nationaux et internationaux plus récents concernant l'Open Access. Avec cette ambition, le programme s'intègre bien dans le paysage international de l'Open Science. Ainsi, l'European University Association (EUA) donne la priorité à la poursuite des travaux sur l'OA dans son [Open Science Agenda 2025](#).

(2) La [stratégie nationale suisse pour l'Open Research Data \(ORD\)](#) a été adoptée en 2021 par swissuniversities, le domaine des EPF, le FNS et les Académies suisses des sciences. En tant que dimension de l'Open Science, l'ORD s'adresse à la facilitation d'accès et à la réutilisation des données de recherche. Sur la base des objectifs fixés dans la stratégie ORD, le [plan d'action ORD](#) publié en 2022 (voir également l'annexe B1) définit quatre domaines d'action, qui sont précisés par des mesures et des lignes d'action. Chaque ligne d'action est placée sous la responsabilité première d'une institution, qui la met en œuvre en coordination avec des institutions partenaires et le nouveau Strategy Council (voir ci-dessous).

La caractéristique centrale de la stratégie nationale ORD est une approche coopérative née d'une volonté commune de coordination. C'est pour cette raison qu'un ORD Strategy Council largement soutenu a été mis en place en 2022, qui assume la direction stratégique du plan d'action ORD - également pour la période 2025-2028 (voir également le chapitre 7.4). Le plan d'action a été conçu pour les années 2022-2028, le financement des mesures ORD se fait donc sur deux périodes FRI. Il est prévu que la contribution de swissuniversities actuellement en cours dans la mise en œuvre du plan d'action ORD du PgB Open Science I, phase B - ORD se poursuive dans le futur PgB Open Science II 2025-2028, probablement à l'exception du champ d'action A. Jusqu'à l'été 2023, 12 appels à projets ont été publiés dans 7 lignes d'action et 118 propositions de projets ont été soumises dans la période actuelle 2022-2024. 66 projets ORD (dont 40 dans le cadre de la mesure A1) ont été soutenus jusqu'à présent. Ces projets contribuent notamment à faire progresser les pratiques ORD dans différentes communautés de recherche, à mettre en place des réseaux nationaux et des communautés de pratique sur le thème de l'ORD, ainsi qu'à assurer le soutien des chercheuses et des chercheurs sur les questions ORD par l'engagement de data stewards dans les hautes écoles.

Les travaux des périodes précédentes ont posé les bases importantes pour l'établissement réussi de l'Open Science. Les thèmes et préoccupations des stratégies OA et ORD restent d'actualité pour la période 2025-2028 et leurs mesures, qui relèvent de la responsabilité de swissuniversities, doivent être poursuivies et consolidées. La stratégie OA, en particulier, doit être adaptée aux conditions-cadres de la prochaine période. Dans les deux dimensions, la coopération et la coordination interinstitutionnelles existantes en matière d'Open Science continueront à être utilisées efficacement comme plateforme pour la consolidation et le développement stratégique du paysage suisse de l'Open Science.

² Moniteur suisse du libre accès. <https://oamonitor.ch/de/>

Concrètement, les hautes écoles seront soutenues dans la poursuite de leurs efforts actuels. Il s'agit notamment de renforcer leur capacité de connexion avec les efforts internationaux (européens) en matière d'Open Science. Étant donné que les institutions (au niveau institutionnel ou au sein des disciplines et communautés) s'occupent souvent de questions similaires, la promotion de l'échange de connaissances interinstitutionnel en vue de développer les compétences institutionnelles ainsi que de collaborer efficacement sur les différentes dimensions de l'Open Science est un objectif important du programme demandé.

7.2 Contenu du projet (*description détaillée du projet*)

Le programme Open Science II 2025-2028 se concentre sur la consolidation durable et sur le développement stratégique de l'Open Science dans les hautes écoles suisses et dans les communautés scientifiques selon trois dimensions qui ne peuvent pas être délimitées de manière stricte : (1) Open Access to Scientific Publications (OA), (2) Open Research Data (ORD) et (3) autres domaines innovants de l'Open Science. Dans les deux premières dimensions, les tâches qui découlent des travaux précédents ou actuels du programme Open Science I 2021-2024 sont abordées. De plus, le programme Open Science II définit de nouvelles tâches pour la troisième dimension. Afin de garantir une approche cohérente et la création de synergies et de complémentarités, les trois dimensions seront harmonisées au cours de la phase de mise en œuvre du programme par la structure de gouvernance décrite au chapitre 7.4.

Dimension 1 : Open Access to Scientific Publications

Les dynamiques dans le contexte international, européen et national marquent les efforts dans le domaine de l'Open Access. Afin d'affiner l'orientation stratégique des hautes écoles suisses dans cet environnement dynamique, la stratégie OA en vigueur, qui date de 2017, fait actuellement l'objet d'une révision complète. La Strategy Review, menée en collaboration avec le FNS et d'autres partenaires FRI, a pour objectif d'évaluer et de réinterpréter les valeurs de référence stratégiques de la stratégie OA en vigueur et d'en déterminer l'orientation future. La mise à jour de la stratégie OA peut s'appuyer sur une analyse de contexte lancée en juin de cette année et définira des principes directeurs ainsi que les objectifs pour la réussite de la transformation OA dans le paysage des hautes écoles suisse. Un projet de stratégie Open Access révisée sera dans un premier temps soumis à une consultation interne à swissuniversities, puis à une consultation externe auprès des hautes écoles et des partenaires.

Une stratégie OA révisée sur la base de la Strategy Review fixera les conditions cadres pour l'aménagement de la dimension Open Access au sein du programme Open Science II. La présente proposition de programme ne peut toutefois pas anticiper les résultats de cette Strategy Review. Le calendrier de la Strategy Review prévoit que les bases stratégiques soient créées et qu'une stratégie OA révisée puisse être adoptée en mai 2024. Sur cette base, swissuniversities, ou plus précisément la Délégation Open Science, pourra adopter une planification de mise en œuvre de la stratégie jusqu'à fin 2024.

Dans ce contexte, les champs d'action décrits dans la présente proposition pour le domaine Open Access du programme Open Science II sont volontairement larges. Les activités prévues se basent sur les objectifs et mesures définis pour la période 2021-2024 ainsi que des travaux de suivi qui en découlent pour la période à venir. Une priorisation des champs d'action ne pourra être effectuée qu'en tenant compte des résultats de la Strategy Review. La Strategy Review se penchera en particulier sur la définition d'une

transformation réussie vers l'OA pour le paysage suisse des hautes écoles. Les champs d'action en matière d'OA décrits dans la présente demande se présentent donc comme un état des lieux et seront précisés en tenant compte des objectifs et orientations stratégiques révisés.

Pour la période dès 2025, le besoin (1) de nouveaux accords avec les grands éditeurs subsistera, en tenant compte des réflexions critiques sur les contrats transformatifs. Les coûts croissants des droits de publication OA (APC) ainsi que la dépendance continue vis-à-vis des grands éditeurs incitent à de telles réflexions. La mise en place d'un monitoring national des coûts doit être envisagée comme base d'information essentielle pour les négociations avec les éditeurs et pour les réflexions stratégiques fondamentales sur l'OA. (2) En complément des négociations avec les éditeurs, il faudra promouvoir de manière stratégique des formes de publication alternatives (en particulier Diamond/Platin OA, mais aussi Green OA) ainsi que d'autres formats de publication (notamment preprints, long-form publications, professional journals ou "livres d'arts") afin de garantir une biodiversité qui respecte les principes d'Open Access, de transparence et d'égalité aux publications scientifiques. Dans ce contexte, la réforme de l'évaluation de la recherche devra également être encouragée de manière spécifique. Par ailleurs (3), il faudra également encourager de manière complémentaire des projets bottom-up qui développent stratégiquement des services et des infrastructures déjà existants, exploitent des synergies et renforcent la publication OA de façon durable. Les connexions au niveau international seront d'une importance capitale pour ces travaux. A cet égard, il convient notamment de suivre de près les efforts de l'Union européenne en matière d'Open Access. Ainsi, dans une [conclusion](#) publiée en mai 2023, le Conseil de l'Union européenne exige un accès ouvert direct et illimité aux publications issues de recherches financées par des fonds publics et encourage notamment la voie Diamond de l'Open Access. Par ailleurs, un soutien éventuel au [Plan S](#) est examiné dans le cadre de la Strategy Review. Il s'agira notamment de prendre en compte les implications pour les hautes écoles de la décision du FNS de signer le Plan S. La Rights Retention Strategy (RRS) intégrée dans le Plan S ainsi que la question du droit de deuxième publication constituent des conditions cadres juridiques importantes pour le développement de l'OA dans les hautes écoles.

Pour que les champs d'action prévus puissent être abordés de manière ciblée au moyen du programme Open Science II, des travaux conceptuels intensifs ainsi que des mesures d'encouragement ciblées seront nécessaires, toujours dans l'intention que les hautes écoles puissent élaborer des solutions concrètes et largement soutenues à la problématique.

Dimension 2 : Open Research Data

Le plan d'action ORD, qui s'étend sur les années 2022-2028 (voir également l'annexe B1), constitue également la base des activités dans la dimension Open Research Data (ORD) pour la période FRI 2025-2028. Les principes suivants s'appliquent :

- La coordination (en termes de cohérence stratégique) de la mise en œuvre du plan d'action est assurée par l'ORD Strategy Council.
- Les mesures définies dans le plan d'action sont également valables pour la période FRI 2025-2028, même si la version actuelle 1.0 ne définit pas encore de lignes d'action pour cette période. Pour chaque mesure, il est spécifié quel(s) partenaire(s) est (sont) principalement responsable(s) de la mise en œuvre ("primary ownership"). La dimension ORD du présent programme Open Science II s'entend comme une contribution de swissuniversities à la mise en œuvre des mesures du plan d'action ORD pour lesquelles swissuniversities assume la responsabilité.
- L'objectif du présent programme est, entre autres, de soutenir des activités liées à la recherche et au développement d'infrastructures qui - sans ce soutien à court ou moyen terme - ne pourraient pas être réalisées (du moins pas aussi rapidement) par les hautes écoles ou n'auraient pas l'effet escompté.

Dans la dimension ORD pour les années 2025-2028, swissuniversities maintiendra sa fonction charnière entre les hautes écoles, les cantons responsables et les institutions nationales et continuera à soutenir le développement des compétences institutionnelles des hautes écoles ainsi que les conditions-cadres systémiques. En outre, il est possible - en tenant compte des bases stratégiques - d'octroyer des financements de départ axés sur les besoins des chercheuses et chercheurs ainsi que de leurs communautés, par exemple dans le domaine du Data Stewardship.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ORD, d'autres questions fondamentales se posent, qui occuperont également swissuniversities, mais qui ne peuvent pas encore être développées dans la présente proposition. Il s'agira par exemple de clarifier comment le financement à long terme des infrastructures et des services d'importance nationale pourra se faire à l'avenir. Dans la perspective d'un financement durable, il sera donc important d'impliquer les cantons responsables des hautes écoles.

Dimension 3 : autres domaines innovants

Avec une troisième dimension, le programme Open Science II crée un espace supplémentaire pour des projets innovants et exploratoires dans des domaines qui sont importants pour le développement stratégique de l'Open Science en Suisse, mais qui ne sont pas abordés de manière adéquate avec les dimensions OA et ORD. Après une analyse approfondie, la Délégation Open Science a décidé que cette dimension devait se consacrer en particulier à la promotion d'un transfert de savoir et de technologie compatible avec l'Open Science entre les hautes écoles et les acteurs importants de l'économie et de la société. En l'état actuel des discussions, trois mesures de pondération différente sont prévues à cet égard. Il est important de noter que ces mesures, présentées au chapitre 7.3, doivent être considérées comme les premiers garde-fous, volontairement laissés ouverts. Cette troisième dimension s'efforce de conserver un caractère innovant

et exploratoire, raison pour laquelle les développements et défis futurs doivent pouvoir être intégrés dans la conception des mesures.

Prémisses transversales pour une consolidation durable de l'Open Science

Pour une mise en œuvre réussie des trois dimensions de l'Open Science dans le paysage suisse des hautes écoles, il faut tenir compte de prémisses qui ont un caractère transversal et qui jouent un rôle au sein des trois dimensions.

Premièrement, il est fondamental pour le changement souhaité vers l'Open Science que les efforts concrets des chercheuses et chercheurs en faveur d'une science plus ouverte, d'une plus grande transparence dans la culture académique et d'un libre accès aux publications et données scientifiques soient pris en compte dans l'évaluation de leurs performances. Un système réformé d'évaluation de la recherche, qui récompense et reconnaît les pratiques Open Science des chercheuses et chercheurs et met en place les incitations adéquates, est donc une prémisses importante pour atteindre l'objectif d'une science ouverte. Dans les discours et processus actuels, le système d'évaluation de la recherche en place, qui repose principalement sur des mesures quantitatives de publication (p. ex. Journal Impact Factor), fait l'objet d'une réflexion critique au sein de la communauté scientifique. L'[accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche \(Agreement on Reforming Research Assessment\)](#), une initiative de la Commission européenne, de Science Europe et de l'EUA, a lancé le débat sur la transformation du système actuel d'évaluation de la recherche en un système basé principalement sur des évaluations qualitatives avec un examen par les pairs, et dans lequel l'utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs joue un rôle de soutien. L'accord est mis en œuvre par la coalition [CoARA](#), une association volontaire regroupant actuellement 627 universités et instituts de recherche. swissuniversities reconnaît les principes de l'accord et la nécessité de conditions-cadres - toujours dans le respect de l'autonomie des hautes écoles - qui permettent la transition vers des formes alternatives d'évaluation de la recherche et a signé l'accord en septembre 2022.

Deuxièmement, les développements vers l'Open Science se font à des rythmes différents selon les disciplines et les types de hautes écoles, c'est pourquoi il faut tenir compte en particulier des communautés de recherche qui n'ont encore qu'une relation limitée avec l'Open Science. Le changement de paradigme que représente l'Open Science doit être réalisé par l'ensemble du paysage des hautes écoles suisses et par tous les types de hautes écoles, et ne doit pas conduire à une fragmentation de ce dernier. Ce n'est que si toutes les communautés de recherche effectuent ce changement de manière appropriée dans le cadre d'un discours disciplinaire, et en tenant compte de l'hétérogénéité des environnements et des cultures scientifiques, que l'Open Science peut conduire à une transparence et collaboration accrues ainsi qu'à un meilleur échange de connaissances au sein du paysage des hautes écoles.

La troisième et dernière condition pour une mise en œuvre durable de l'Open Science en Suisse est la connexion au niveau international et l'interopérabilité des solutions encouragées. La science s'accomplit en grande partie dans le cadre de réseaux transfrontaliers, c'est pourquoi un manque de connexion internationale des activités et infrastructures d'Open Science (dont font partie les initiatives open source et open hardware) en Suisse aurait de graves conséquences pour la position FRI et donc aussi pour la place économique suisse. L'interopérabilité des infrastructures et des organisations existantes et émergentes, ainsi que le respect des cadres juridiques pertinents aux niveaux national et international, sont des principes clés de la stratégie ORD. Le présent programme met donc particulièrement l'accent sur la connexion internationale des efforts des hautes

écoles suisses pour une science ouverte. Le contexte européen est particulièrement important à cet égard. Des acteurs tels que l'[EUA](#) ou [Science Europe](#), mais aussi l'Union européenne, qui a donné une place importante dans son agenda politique au changement de paradigme vers l'Open Science par des initiatives telles que [EOSC](#), [ORE](#) ou les [Common European data spaces](#), sont d'une grande importance pour la Suisse.

7.3 **Objectifs** (quels sont les objectifs du projet et comment la réussite du projet sera-t-elle mesurée et démontrée ?)

Objectifs de projet pour la Dimension 1 : Open Access to Scientific Publications

En se basant sur les travaux des périodes précédentes et sous réserve des priorités établies en fonction des résultats de la revue de la stratégie Open Access, la première dimension adresse les lignes d'action suivantes :

- **Monitoring des coûts** : le [plan de mise en œuvre](#) du PgB Open Science I, phase A - Open Access prévoit la mise en place d'une plateforme d'agrégation (cofinancée à long terme par les hautes écoles de manière conjointe et durable) qui permettra de suivre les publications en Open Access et leurs coûts au niveau national. Le projet de mise en œuvre est en cours et recueille actuellement des données sur les articles publiés en Open Access dans le cadre des contrats avec des consortiums. Au cours de la période 2025-2028, il est prévu d'élargir le monitoring national, par exemple en tenant compte de manière appropriée des Article Processing Charges (APC) payées de manière décentralisée, des coûts internes aux hautes écoles pour la mise en œuvre de contrats transformatifs ou des coûts des formes alternatives de publication (Diamond/Platin OA) au niveau national. Le financement à long terme des coûts de publication devra également être abordé. Les informations sur les différents coûts liés à l'OA constituent une base importante pour les négociations avec les éditeurs ainsi que pour le développement de la stratégie OA en Suisse. Par conséquent, le monitoring des coûts de l'OA doit être constamment adapté aux besoins et aux conditions cadres de la période. Cela doit se faire en collaboration avec les partenaires concernés et en tenant compte de l'évolution des coûts au niveau international et en comparant ces derniers.
- **Financement de projets** : le financement de projets bottom-up vise à soutenir les communautés de recherche dans l'ancrage des pratiques et des infrastructures OA. L'objectif de cette ligne d'action est d'éviter expressément de financer des référentiels ou des doublons de services et infrastructures existants. Le contenu de cette ligne d'action s'orientera sur les appels à projets de la période 2021-2024. Dans ce contexte, les appels à projets concernant les « Alternative forms of publications », « Research Assessment », et « Setting up of shared services and e-Infrastructures » ont été particulièrement appréciés par les hautes écoles. Il est prévu de recentrer et de compléter ultérieurement le financement de projets en se basant sur les expériences des projets encore en cours. Les enseignements tirés de la Strategy Review (dont les résultats seront disponibles en 2024) seront également pris en compte. Sans toutefois anticiper les résultats de la Strategy Review, il est néanmoins possible de partir du principe que les formes de

publication alternatives (Diamond/Platin OA) joueront un rôle de plus en plus important. Cette situation doit être prise en compte, entre autres, dans une ligne d'action autonome « Institutional Publishing » (voir les explications à ce sujet plus bas). Il convient également de noter que l'application de critères de durabilité lors de l'évaluation des propositions de projets, qui a fait ses preuves dans le programme précédent, sera poursuivie. Garantir la durabilité des projets soutenus, indépendamment d'un autre financement par les programmes swissuniversities, est essentiel, notamment parce qu'il est prévu en partie que les appels à projets soient basés sur des mises au concours antérieures (voir également les explications sur la durabilité au chapitre 7.5).

- **Cadre juridique** : Le plan de mise en œuvre du PGB Open Science I, Phase A - Open Access prévoit la réalisation d'une analyse juridique complète afin d'aider à garantir et à préserver les droits des chercheuses et des chercheurs dans le cadre de publications OA. Les objectifs actuels incluent le droit de deuxième publication et d'autres éléments de l'Open Access, qui sont étroitement liés à la stratégie de rétention des droits (Rights Retention Strategy) dans le cadre du [Plan S](#). En fonction des résultats de cette analyse sur le cadre juridique, un travail juridique et de communication peut être nécessaire pour réussir la mise en œuvre de l'OA au cours de la période 2025-2028. En outre, d'ici 2025, d'autres questions juridiques pourront se poser, qui ne sont pas encore prévisibles à l'heure actuelle. Des questions pourraient éventuellement déjà émerger de la Strategy Review en cours.
- **Négociations avec les éditeurs** : L'impact des contrats transformatifs avec les grandes maisons d'édition sera examiné en détail dans le cadre de la Strategy Review. Par conséquent, les négociations doivent être menées dans le contexte du développement de la stratégie. Les travaux de mise en œuvre dans les hautes écoles découlant des négociations sont considérés dans la Strategy Review et seront pris en compte pour les futures négociations.
- **Un fonds OA**, tel qu'il a été défini et mis en œuvre en 2021-2024, ne peut pas être maintenu sous la même forme. Il convient d'examiner la possibilité de créer un instrument alternatif qui rencontre le même succès auprès des hautes écoles.
- **Institutional Publishing** : dans l'optique de la bibliodiversité et sur la base d'exemples existants (par exemple Amsterdam University Press, UCL Press ou Berlin Universities Press), il convient en Suisse (1) d'encourager les travaux de conception de l'« Institutional Publishing » au sein des hautes écoles et communautés de recherche, en élaborant des voies susceptibles d'être adoptées au niveau international et (2) de créer des solutions viables dont (3) la mise en œuvre doit être établie de manière durable. Les travaux de conception et de mise en œuvre au niveau national de formes de publications alternatives au sein des hautes écoles doivent se dérouler dans le cadre d'un processus en trois étapes :
 - (1) Création d'un groupe de travail composé de membres des hautes écoles et de partenaires FRI (p. ex. FNS, domaine des EPF, académies, Innosuisse), ayant pour but de coordonner le développement d'un état des lieux sur les formes de publications alternatives existantes (p. ex. Amsterdam University Press). Il convient de tenir compte en particulier des connexions internationales, du multilinguisme et des besoins spécifiques des différentes communautés de recherche.

(2) Sur la base de l'état des lieux décrit ci-dessus et des travaux de fond déjà réalisés en Suisse, il convient, le cas échéant, d'encourager les discussions entre les hautes écoles (conférences, ateliers, éventuellement appels d'offres pour des questions spécifiques) afin de développer une compréhension solide et commune de la thématique.

(3) Sur la base de cette compréhension commune, des solutions viables et durables sur le long terme doivent être conçues dans la perspective de la période 2029-2032.

- **Les traditions d'évaluation de la recherche et de publication** : comme indiqué au paragraphe 7.2, l'évaluation de la recherche et les formes de publication disponibles sont étroitement liées et interagissent. C'est pourquoi, en complément de la ligne d'action « Institutional Publishing », des travaux de conception doivent être lancés, qui s'adressent en particulier aux communautés de recherche et aux hautes écoles en tant qu'institutions de recherche. Des connexions avec la stratégie ORD, le thème de l'intégrité scientifique et les travaux des organisations partenaires (p. ex. FNS, domaine des EPF, académies, Innosuisse) doivent également être pris en compte. Cette ligne d'action se concentre donc sur deux activités en particulier :

(1) Réalisation d'un travail conceptuel sur la réforme de l'évaluation de la recherche en coordination avec les connexions susmentionnées, afin que les hautes écoles s'engagent en faveur d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs responsables. Ce faisant, il convient de tenir compte des développements internationaux.

(2) Développement d'instruments et d'outils solides et durables qui soutiennent la transformation et qui sont tournés vers les communautés de recherche. En plus de l'accompagnement en matière de communication dans le changement culturel, il convient également de sensibiliser les évaluatrices et les évaluateurs sur cette thématique (par exemple dans le cadre des processus de recrutement et d'évaluation de projets internes aux hautes écoles).

Il convient de noter que l'évaluation de la recherche est considérée comme une thématique transversale au sein de swissuniversities et que différents organes s'occupent d'aspects spécifiques de cette thématique. Il est à prévoir à l'heure actuelle que les activités esquissées ci-dessus seront complétées et actualisées en tenant compte des développements nationaux et internationaux en cours.

Objectifs de projet pour la Dimension 2 : Open Research Data

Les mesures du plan d'action ORD énumérées ci-dessous (voir annexe B1) relèvent de swissuniversities (en tant que « primary owner ») pour la période FRI actuelle jusqu'en 2024. A ce jour, il est prévu en principe que les compétences pour la période 2025-2028 soient maintenues - à l'exception de la mesure A1 (voir plus loin). En accord avec les partenaires, il est toutefois possible que le « primary ownership » soit modifié. Partant de ce principe, et compte tenu des points formulés à la section 4.2, les mesures mentionnées ci-dessous seront probablement poursuivies dans le cadre du programme Open Science II :

Champ d'action A : soutenir les chercheuses et les chercheurs ainsi que les communautés de recherche dans le développement et l'introduction de pratiques ORD :

- Conformément au plan d'action ORD, la **mesure A1** vise à apporter un soutien bottom-up afin de promouvoir d'excellentes pratiques ORD. Durant la phase de transition 2022 - 2024, swissuniversities et le domaine des EPF sont responsables de cette mesure et organisent conjointement le programme "Swiss Open Research Data Grants" (CHORD). Le programme s'appuie sur trois voies d'encouragement (Track A, B et C), conçues en premier lieu par le domaine des EPF et lancées en 2022 conjointement par swissuniversities et le domaine des EPF. Cette collaboration permet un soutien bottom-up cohérent et largement soutenu des pratiques ORD en Suisse, incluant toutes les disciplines et toutes les hautes écoles, et favorisant ainsi les synergies et les complémentarités. En outre, la coopération garantit une utilisation efficace des fonds publics mis à la disposition de swissuniversities et du domaine des EPF. Le plan d'action ORD propose que le FNS, organe central du paysage suisse de la recherche, assume la responsabilité principale ainsi que le financement de la mesure A1. A l'heure actuelle, la mise en œuvre pour 2025-2028 n'est pas encore claire et dépend des décisions du FNS. Le cas échéant, il serait possible que swissuniversities continue d'assumer les tâches de cette mesure en 2025-2028. Cette incertitude a également des répercussions sur le chapitre 8 relatif au financement.

Champ d'action B : développer, promouvoir et maintenir des infrastructures et des services de base qui soient financièrement viables pour toutes les chercheuses et tous les chercheurs :

- Les **mesures B2 et B3** du champ d'action B relèvent du ORD Strategy Council en tant que « primary owner » et décrivent cinq voies possibles pour le financement à long terme des infrastructures et des services ORD. Dans ce cadre, il est prévu que swissuniversities facilite le financement initial avec des fonds PgB pour les infrastructures et services, en tenant compte des décisions prises par le Strategy Council sur les orientations stratégiques et en travaillant en étroite coordination avec les autres partenaires FRI.
- **La mesure B5** du plan d'action vise à professionnaliser les spécialistes et les services ORD et dépend de swissuniversities en tant que « primary owner ». La mise en œuvre a débuté en 2022, avec une première étape axée sur le Data Stewardship. Plus de 30 hautes écoles et institutions participent à des projets soutenus et contribuent ainsi à la mise en place du Data Stewardship dans le paysage suisse des hautes écoles et à l'établissement d'un réseau national de Data Stewardship. Le succès des appels à projets lancés dans le cadre de la mesure B5 ainsi que les développements à l'étranger³ illustrent la pertinence de la mesure. Pour la période 2025-2028, le programme Open Science II mettra à nouveau l'accent sur la mesure B5. D'une part, il est prévu de poursuivre et de consolider les activités de 2022-2024. D'autre part, cette deuxième étape de mise en œuvre prendra en compte non seulement le data stewardship, mais aussi les spécialistes ORD de manière plus large.

³ Voir par exemple les activités de [professionnalisation du Data Stewardship aux Pays-Bas](#) et la [formation continue certifiée Data Steward](#) à l'université de Vienne.

Champ d'action C : équiper les chercheuses et les chercheurs pour le développement de capacités ORD et l'échange de bonnes pratiques :

- L'objectif de la **mesure C1** du plan d'action ORD est de sensibiliser la communauté scientifique aux principes FAIR et aux pratiques ORD. Les Académies suisses des sciences et swissuniversities se partagent la responsabilité de la mesure C1, swissuniversities devant permettre aux chercheuses et chercheurs suisses de se connecter aux réseaux et initiatives internationaux. Cela doit permettre d'assurer une représentation adéquate de la Suisse dans les forums internationaux, y compris disciplinaires et communautaires. Une première mise au concours dans le cadre de cette mesure a déjà été lancée pour la période 2022-2024. Pour la période suivante (2025-2028), il est prévu de poursuivre, de consolider et de pérenniser les activités par le biais du programme Open Science II.
- La **mesure C2**, dont swissuniversities est l'unique « primary owner », vise à promouvoir la formation des chercheuses et chercheurs à la gestion des données de recherche (GDR) et aux pratiques ORD. Les premiers efforts pour la mise en œuvre de cette mesure ont été lancés durant la période 2022-2024 et se sont concentrés dans un premier temps sur la formation des doctorant-es et des jeunes chercheuses et chercheurs. Afin d'intégrer la formation à la GDR dans les programmes d'enseignement et dans les formations continues à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, à savoir aux niveaux bachelor et master, il est nécessaire de poursuivre, dans le programme Open Science II, la mise en œuvre de la mesure C2 sur la base des résultats déjà obtenus.

Champ d'action D : Créer des conditions systémiques et de soutien pour les institutions et les communautés de recherche :

- **La mesure D1**, consacrée aux incitations et aux récompenses, relève de la responsabilité du Strategy Council, du FNS, des Académies suisses des sciences et de swissuniversities. swissuniversities poursuivra et consolidera les activités pour lesquelles elle est « primary owner ». Cela concerne en particulier le développement, la mise en œuvre et l'adaptation des processus d'évaluation afin que les pratiques ORD deviennent une condition préalable au recrutement et à la promotion professionnelle, en s'appuyant sur l'échange de bonnes pratiques entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que d'autres acteurs nationaux et internationaux. La mise en œuvre de cette mesure continuera de se faire en collaboration et en concertation avec le FNS.
- **La mesure D2** du plan d'action est consacrée aux aspects éthiques et juridiques de l'ORD. swissuniversities est responsable de la mise en œuvre de cette mesure en collaboration avec le Strategy Council et les Académies suisses des sciences. L'un des objectifs est de soutenir les responsables à la protection des données (Data Protection Officers, DPO) dans les hautes écoles, qui aident notamment les chercheuses et les chercheurs dans les questions juridiques liées à l'ORD et à la gestion des données sensibles. Un premier soutien aux DPO a été lancé au cours de la période 2022-2024 et doit être poursuivi au cours de la période suivante. De même, dans le cadre de cette mesure, des directives doivent être établies pour la collaboration entre les hautes écoles et le secteur privé, notamment en ce qui concerne les données sensibles sur le plan commercial et leur accès. Un autre point concerne l'adaptation et la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le thème de la propriété et de la protection des données dans les hautes écoles suisses. Cette activité s'appuie sur des travaux préparatoires menés sous

la direction du Strategy Council, raison pour laquelle sa mise en œuvre ultérieure dépend des décisions prises par ce dernier.

Objectifs de projet pour la Dimension 3 : Autres domaines innovants

Cette dimension s'appuie sur trois mesures différemment pondérées, dont la plus importante sera probablement la mesure 1, plus particulièrement en ce qui concerne la dotation financière. Les deux autres mesures se concentrent davantage sur des travaux conceptuels et exploratoires qui, selon la planification actuelle, nécessitent moins de moyens financiers. Les trois mesures doivent être spécifiées par des lignes d'action concrètes par la suite et seront vraisemblablement mises en œuvre par le biais d'appels à projets.

Mesure 1 : Transfert de savoir et de technologie compatible avec l'Open Science avec des acteurs pertinents de l'économie et de la société

La mesure 1 a pour ambition de repenser et de mettre en œuvre des concepts établis en matière d'Open Innovation en tenant compte explicitement des critères et des pratiques de l'Open Science. L'idée d'Open Innovation désigne des pratiques ou des méthodes au sein de projets de recherche qui impliquent la collaboration de différents partenaires, au-delà des frontières disciplinaires, méthodologiques et institutionnelles. Les développements autour de l'Open Science poussent à un transfert ouvert des connaissances. La mesure met délibérément l'accent sur l'intérêt des hautes écoles à poursuivre davantage l'échange de connaissances, de technologies et de données, compatible avec la science ouverte, dans le contexte de coopérations avec des acteurs externes.

Il s'agit ainsi d'encourager les coopérations entre les hautes écoles et les acteurs sociaux pertinents (industrie, entreprises publiques, ONG, etc.) qui souhaitent obtenir une ouverture des données et des technologies. La mesure encourage la mise en place commune de méthodes, de pratiques et de projets de recherche, afin que les bases de connaissances ainsi élaborées puissent être utilisées de manière profitable aux deux parties.

Des exemples d'activités possibles pour les hautes écoles : Dans l'état actuel des discussions, il convient d'envisager en particulier l'établissement de consortiums (entre hautes écoles et partenaires externes) qui définissent les conditions-cadres pour un échange fiable de données (mais aussi de technologies). Outre les activités bottom-up sous forme de soutien de projets, des appels d'offres top-down pour certains domaines d'application (p. ex. mobilité ou climat) sont également envisageables dans le cadre de cette mesure.

Il conviendra de vérifier, au moyen de lignes d'action, si les conditions-cadres nécessaires à l'échange de données et de connaissances sont disponibles, afin que des effets « spillover » puissent avoir lieu. Il s'agit notamment d'espaces de données et d'infrastructures appropriés et accessibles aux deux parties, de capacités de calcul nécessaires ainsi que du développement (continu) de modèles de fondation pour des applications basées sur l'IA. Les aspects juridiques d'un échange multipartite doivent également être clarifiés, par exemple sous la forme de contrats types pour régler les questions de propriété intellectuelle ou d'accords pour l'utilisation des données. Les initiatives actuelles dans le domaine FRI doivent être prises en compte. Des échanges avec Innosuisse seront développés afin d'organiser les activités de cette mesure de manière ciblée.

Mesure 2 : Coopération avec la diplomatie et les organisations internationales

En lien avec l'objectif d'encourager les coopérations Open Science entre les hautes écoles et les acteurs sociaux importants, une deuxième mesure est prévue, qui s'occupe spécifiquement de la coopération avec la diplomatie et les organisations internationales. Dans l'esprit de la [Recommandation de l'UNESCO sur l'Open Science](#) et d'un mandat général d'outreach, les hautes écoles suisses doivent pouvoir participer de manière appropriée à la coopération internationale et aux efforts globaux de résolution de problèmes grâce à un savoir ouvert et commun. La production de données et de connaissances en tant que bien public représente un domaine de travail central pour de nombreuses organisations internationales. Dans un esprit d'apprentissage mutuel, des efforts communs en faveur de l'Open Science peuvent favoriser le dialogue entre la diplomatie et les hautes écoles. Par le biais de coopérations, les hautes écoles peuvent par exemple s'efforcer de mieux valoriser les ensembles de données des organisations internationales (selon les critères ORD) pour la communauté scientifique.

La concrétisation de cette mesure sera abordée dans la suite du programme avec la participation d'expert·es et dans le respect de l'interface existante entre la science et la diplomatie. Dans une première étape exploratoire, il est prévu de commander un rapport d'expertise pour analyser la situation et les besoins. Il s'agira notamment de clarifier le rôle des hautes écoles dans le contexte des initiatives actuelles (pour la plupart étatiques) en matière de « diplomatie scientifique », telles qu'agendées par la politique de l'UE, mais aussi par le Département fédéral des affaires étrangères. Il est également important d'examiner dans quelle mesure et sous quelle forme les organisations internationales sont intéressées par de telles coopérations, afin de déterminer le potentiel pour d'autres mesures.

Sur la base d'une telle analyse, d'autres lignes d'action doivent être élaborées. Ainsi, une coopération accrue entre les hautes écoles pourrait être encouragée dans le but de créer des capacités communes (relations, réseaux, compétences, ressources et intérêts) qui favoriseraient des échanges profitables en matière d'Open Science avec la diplomatie et les organisations internationales. Les formats de ces activités peuvent être très variés, allant d'accords interinstitutionnels de haut niveau à des projets spécifiques menés par les communautés de recherche. On peut par exemple imaginer que des projets de coopération permettent d'exploiter de vastes sources de données d'organisations ayant leur siège en Suisse, comme l'OMC, l'OMS ou l'UIT, afin de générer des connaissances demandées par la politique ou la société.

Mesure 3 : Assumer la responsabilité des questions de sécurité nationale dans le cadre de l'Open Science

Une troisième mesure tient compte d'une responsabilité juridique et éthique croissante des hautes écoles. Avec l'Open Science, les hautes écoles deviennent des fournisseurs de grandes quantités de matériel et de ressources de recherche publiques, qui étaient alors essentiellement confidentielles et pour lesquelles les chercheuses et chercheurs devaient assumer une responsabilité individuelle. Le défi pour les hautes écoles est de concilier les évolutions vers l'Open Science avec le besoin croissant de sécurité (nationale) et les principes éthiques de la recherche. En particulier, les risques de sécurité liés à une « dual use » et à l'IA, des questions devenues pressantes avec l'établissement de politiques Open Science dans les hautes écoles, doivent être abordés dans le cadre de cette mesure et des discussions sur ces thématiques doivent être encouragées.

Concrètement, il est prévu de commander une analyse des responsabilités juridiques et morales dans le cadre d'un « call for tenders » (similaire à l'[appel d'offres « Regulatory Framework »](#) pour l'OA). Il est important de ne pas se contenter de

déterminer les risques et les responsabilités, mais d'élaborer des propositions de solutions à l'aide d'exemples concrets issus de la pratique. Il convient de noter que les questions d'appréciation et de pondération éthiques jouent ici un rôle central, que la thématique doit être abordée au sein des hautes écoles en fonction des besoins des chercheuses et chercheurs, et qu'il faut viser une sensibilisation éthique globale de la recherche.

7.4 **Organisation et calendrier du projet** (*présentation détaillée de la structure du projet, de la gouvernance, du type de collaboration et du calendrier avec les étapes*).

L'organisation du programme s'appuie sur le document « Tâches, compétences et responsabilités des organes de pilotage de swissuniversities (AKV) », approuvé par le Comité de swissuniversities le 14 décembre 2017 et révisé le 28 novembre 2019 et le 29 novembre 2023⁴. L'intégration du programme dans les compétences décisionnelles et de coordination établies de swissuniversities constitue un pilier important pour la réussite de la mise en œuvre du programme.

Le programme Open Science II est géré selon les principales compétences suivantes :

- La Délégation Open Science (DeIOS) : responsabilité stratégique et pilotage du programme
- L'Open Science Reviewers' Pool : des expert·es indépendant·es nommé·es par la DeIOS, responsables de l'évaluation des propositions de projets du programme. La décision d'attribution des projets est prise par la DeIOS.
- Le Secrétariat général : assume la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du programme.

La Délégation Open Science

Le Comité de swissuniversities a confirmé le mandat de la DeIOS le 8 septembre 2023. Les tâches de la délégation en rapport avec le programme Open Science sont les suivantes :

- Anticiper et coordonner les questions liées à l'Open Science et à ses différentes composantes (notamment les infrastructures IT nationales).
- Pilotage du programme Open Science II : contrôle, rapports et prise de décision sur toutes les activités

La Délégation Open Science est l'organe de pilotage des activités de swissuniversities dans le cadre du plan d'action national ORD.

L'Open Science Reviewers' Pool

Les propositions de projets soumises dans le cadre des appels à projets lancés dans le cadre du programme Open Science II sont évalués par des évaluatrices et des évaluateurs externes de l'Open Science Reviewers' Pool. Les « reviewers » se basent sur des critères d'évaluation qui sont communiqués de manière transparente aux candidat·es.

⁴ Les explications données dans le document « Tâches, compétences et responsabilités des comités de pilotage de swissuniversities » s'appliquent au programme pour autant qu'aucune autre disposition ne figure dans le mandat de la Délégation Open Science (comité de pilotage du programme) ou dans le plan de mise en œuvre du programme.

Outre les critères spécifiques à l'appel à projets, les « reviewers » évaluent également la mesure dans laquelle les propositions tiennent compte de la diversité de genre et culturelle. Les membres du Reviewers' Pool sont également informés de manière proactive des exigences en matière de diversité au moyen de la [liste de contrôle "Intégration de la diversité"](#).

La composition du Reviewers' Pool s'oriente sur les exigences suivantes :

- Représentation des genres (min. 40%)
- Représentation internationale (min. 25% en dehors de la Suisse)
- Expertise thématique (bonne couverture des domaines d'activité)
- Chercheuses et chercheurs (min. 50%)

Ces exigences minimales sont appropriées pour répondre à la diversité des décisions que la DeLOS peut prendre sur recommandation du groupe d'expert·es. Actuellement, le Reviewers' Pool comprend 61 membres actifs, ce qui permet de disposer d'un large éventail d'expert·es sur les différents aspects de l'Open Science pour chaque procédure d'évaluation par les pairs. Si nécessaire, la composition du Reviewers' Pool peut être adaptée en cours de programme.

Coordination du programme (Secrétariat général de swissuniversities)

Le Secrétariat général assume la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du PgB Open Science II. Cela comprend notamment le suivi des appels à projets qui permettent de répartir les fonds du programme. Le large éventail d'appels à projets prévus et le processus d'évaluation complet impliquent une charge de travail administratif et de coordination correspondante. En outre, la mise en œuvre réussie et orientée vers l'avenir du programme nécessite des travaux conceptuels importants. Le Secrétariat général est doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de ces différentes tâches.

Le Secrétariat général poursuit également l'Open Access Alliance en 2025-2028 dans le cadre d'un organe de résonance, initialement créé comme organe consultatif pour la mise en œuvre de la stratégie Open Access.

Coordination avec d'autres acteurs

ORD Strategy Council

La stratégie ORD établit un Strategy Council comme organe responsable du développement stratégique et de la consolidation du paysage ORD. Le Strategy Council se compose de neuf membres de haut niveau des organisations partenaires (deux membres du domaine des EPF, deux membres des universités cantonales, deux membres des hautes écoles spécialisées, un membre des hautes écoles pédagogiques, ainsi qu'un membre du FNS et un membre des académies). Le plan d'action ORD (voir annexe B1) décrit les tâches, les responsabilités et les compétences du Strategy Council de la manière suivante :

« Tasks: Consolidate and strategically develop the ORD landscape

Competence/role: Coordinate and steer the development of the Swiss ORD landscape. The Strategy Council has no overriding executive authority or legitimacy other than that conferred by the conviction of all institutional actors that coordination in planning and implementation is ultimately in the interest of all institutions and of the entire Swiss research community.

Responsibilities: Guarantee the development of ORD research practices; ensure the coherent distribution of ORD infrastructures and services, interoperability, and the connection to national and international ecosystems; optimise funding use by fostering collaboration and synergies, by sharing of infrastructures and services, and by

avoiding duplicate infrastructures and services, if no verifiable added value exists. »
(p. 15)

En comparaison de la DelOS, le nouveau Strategy Council est responsable de la consolidation et du développement stratégique du paysage de l'ORD dans son ensemble. Il est chargé de mettre à jour le plan d'action ORD. En outre, le Strategy Council est responsable, en tant que « primary owner », de mesures spécifiques. Le Strategy Council n'a pas d'autorité supérieure.

Le programme Open Science II représente, entre autres, la contribution de swissuniversities à la mise en œuvre du plan d'action ORD pour la période 2025-2028. La DelOS, dans son rôle de direction stratégique et de pilotage du programme Open Science II, coordonnera ses activités relatives à l'ORD avec le Strategy Council et les alignera sur les recommandations et les décisions de ce dernier. La présidente ou le président de la DelOS est idéalement représenté-e au sein du Strategy Council. De plus, le Secrétariat général de swissuniversities participe au Coordination Group et est ainsi responsable, entre autres, du flux d'informations entre la direction du programme du PgB Open Science II et le Strategy Council.

Délégation Enseignement

La Délégation Enseignement est responsable de la mise en œuvre du programme « Open Education and Digital Competencies 2025-2028 ». Comme ce programme est thématiquement lié au programme « Open Science II », sans toutefois se chevaucher, les coordinatrices et coordinateurs des deux programmes sont en contact permanent. La Délégation Open Science est informée en permanence des développements et des activités du programme « Open Education and Digital Competencies 2025-2028 ».

Délégation Recherche

La prémisse de la réforme du système d'évaluation de la recherche présentée en page 10 se retrouve également dans le domaine thématique de la Délégation Recherche de swissuniversities. Une procédure coordonnée en matière de Research Assessment est assurée au niveau du Secrétariat général.

Planification avec milestones

Année / Période	Activité / Milestone
2023	Clarifier les lignes d'action dans le domaine des autres domaines innovants
2023	Début des travaux sur le plan de mise en œuvre (Une description du pilotage du programme, en mettant l'accent sur les processus et les conditions cadres, par exemple sur le déroulement des appels d'offres (concurrentiels), des appels à projets, des mandats, l'organisation du Reviewers' Pool, etc. En outre, les tâches, les compétences et les responsabilités des différents organes seront détaillées).
2024	Rédaction du plan d'implémentation du PgB OS II ;

	Prise en compte des résultats de la révision de la stratégie OA ; Les priorités/le calendrier des appels à projets sont fixés par la DelOS 2024 ; Les lignes d'action relatives à l'ORD s'inscrivent dans un calendrier général issu du plan d'action ORD.
2025	Lancement du PgB OS II et des appels à projets correspondants
2026	Le cas échéant, lancement d'autres appels à projets
2026/27	Le cas échéant, rapport intermédiaire sommaire et redistribution des fonds de coordination en fonds de projet
2027	Le cas échéant, lancement d'autres appels à projets Le cas échéant, planification de la suite après 2028
2028	Le cas échéant, lancement d'autres appels à projets

7.4.1 **Durée du projet** (*en principe, le projet est supposé être terminé au bout de quatre ans*). *Si ce n'est pas le cas, il convient d'en expliquer les raisons et de présenter la planification financière et du projet à long terme*).

--

7.5 **Durabilité** (*Comment les activités seront-elles poursuivies une fois le financement du projet terminé ?*)

En prolongement du programme de la période 2021-2024, Open Science II vise la consolidation durable et le développement stratégique de l'Open Science dans les hautes écoles suisses et la communauté scientifique. Les critères de durabilité sont donc ancrés dans toutes les phases du programme et sont pris en compte par la Délégation Open Science et le Reviewers' Pool tout au long de leur travail.

Les fonds du programme sont alloués dans le cadre d'appels à projets pour lesquels la garantie de la durabilité est un critère explicite. Ainsi, les projets cofinancés par le programme doivent pouvoir démontrer comment leurs activités peuvent générer un effet durable au-delà de la durée du projet. En particulier pour les prestations de service ou les projets d'infrastructure, il est exigé que la planification du projet aille au-delà de la période de financement et qu'un financement ultérieur soit garanti. Le respect des critères de durabilité des projets approuvés est en outre contrôlé par un « reporting » régulier et une évaluation finale.

De plus, l'implication étroite de la direction des hautes écoles (garantie de cofinancement) renforce la cohérence des projets soutenus par le programme avec la planification stratégique des hautes écoles ou des institutions concernées. Ceci est particulièrement important si l'on veut que les projets financés puissent compter sur un financement à long terme, indépendant du programme Open Science. En outre, le programme s'efforce d'établir des coopérations à long terme entre les différentes hautes écoles et d'assurer un lien durable avec les efforts internationaux (européens) en matière d'Open Science.

7.6 Prise en compte des résultats de la procédure de sélection des esquisses de projet (*preuve des compléments et recommandations du Conseil des hautes écoles demandés sur la base de l'examen du contenu par les experts et de l'examen de la politique des hautes écoles et de la politique financière par la Conférence spécialisée*)

Recommandation 1 : L'aspect de la durabilité doit être pris en compte

Pris en compte : Oui Non

Explications : Le chapitre 7.5 détaille les exigences en matière de durabilité, telles qu'elles s'appliquent notamment aux appels à projets prévus. La Délégation Open Science accorde une grande importance à la durabilité des propositions de projets dans le cadre de l'encouragement de projets.

Recommandation 2 : Les explications relatives à la troisième dimension doivent être décrites de manière plus détaillée dans la proposition.

Pris en compte : Oui Non

Explications : L'esquisse de projet ne pouvait pas encore faire référence au contenu de la troisième dimension. Entre-temps, un groupe de travail de la Délégation Open Science a élaboré une proposition en collaboration avec des expert-es aux niveaux national et international. Conformément à la recommandation de la Conférence spécialisée du 30 mars 2023, les précisions relatives à la troisième dimension peuvent rester ouvertes dans la proposition, afin de tenir compte de la dynamique élevée des thématiques adressées. Les contenus relatifs à la dimension dans les chapitres 7.2 et 7.3 doivent donc être lus en tenant compte de cette situation initiale et seront planifiés en détail lors de la mise en œuvre. L'élaboration des mesures prévues ayant déjà eu lieu, il est toutefois possible de répondre dans la proposition à la suggestion des expert-es de présenter des précisions sur la troisième dimension, de sorte que cette dernière ne soit pas négligée au sein du programme.

Recommandation 3 : Assurer la coordination du programme vaste/ambitieux

Pris en compte : Oui Non

Explications : Les explications relatives à la gouvernance (chapitre 7.4) introduisent les différentes responsabilités ainsi que les processus de concertation nécessaires, ce qui permet d'aborder les risques liés à la coordination et à la gestion du programme. En revanche, le contexte du programme reste complexe et sa gouvernance exigeante. La coordination du programme en est d'autant plus complexe.

Recommandation 4 : Intégrer des précisions sur le budget et le calendrier dans la proposition

Pris en compte : Oui Non

Explications : Voir chapitres 8, 9 et 10 pour l'établissement du budget et chapitre 7.4 pour le calendrier)

Recommandation 5 : L'importance des différentes lignes d'action n'étant pas corrélée au montant des cotisations, il convient de ne pas introduire de cotisations minimales.

Pris en compte :

Oui

Non

Explications : La planification ne prévoit actuellement aucune contribution minimale générale et restrictive. Un cadre peut toutefois être fixé en fonction de l'instrument et de la subvention.

8 Coût total du projet et financement

Les coûts imputables sont les coûts de personnel (y compris les prestations sociales) et les coûts matériels (appareils et installations, moyens d'exploitation, coûts des locaux loués spécialement ainsi que frais de réunion et de déplacement). La répartition approximative des frais de personnel et des frais de matériel doit être indiquée (elle peut également être exprimée en pourcentage). La répartition effective entre les catégories de coûts doit être indiquée dans le rapport annuel.

	2025	2026	2027	2028	Total
Frais de personnel (y compris les prestations sociales)	env. 80%	env. 80%	env. 80%	env. 80%	env. 80%
Frais matériels	environ 20%	environ 20%	environ 20%	environ 20%	environ 20%
Coût total du projet Moyens de coordination Millions de CHF (part en %)	1.5 3	1 2.5	1 1	1 1	4.5 (15%) 7.5 (25%)
Financement					
Contribution liée à un projet LAHE					25.5 (15%) 22.5 (25%)
Prestations propres des partenaires de projet ayant droit aux subventions (au moins aussi élevées que la contribution selon la LAHE)					25.5 (15%) 22.5 (25%)
Autres contributions de la Confédération (par ex. OFEN, OFC, entre autres)					
Autres contributions					
Total financement					51 (15%) 45 (25%)
Projet global Moyens de coordination et de projet					55.5 (15%) 52.5 (25%)

Actuellement (octobre 2023), le coût total du projet est estimé à 80% pour les frais de personnel et à 20% pour les frais de matériel. La répartition effective des catégories de coûts entre frais de personnel et frais de matériel résultera des appels à projets prévus et sera indiquée dans le reporting annuel.

Fonds de projets :

Par le biais du plan de mise en œuvre, la Délégation Open Science pilote la budgétisation des fonds de projet relatifs aux dimensions et aux lignes d'action.

Moyens de coordination :

Le projet global du PgB Open Science II prend en compte les préoccupations des hautes écoles et des communautés concernées lors de l'élaboration des lignes d'action. Il prévoit (1) des appels à projets compétitifs sélectionnés par le biais du Reviewers' Pool international, (2) des appels à projets s'adressant à toutes les hautes écoles pour encourager la coordination et la coopération, (3) des mandats permettant de prendre en compte les préoccupations du paysage des hautes écoles et de répondre aux demandes explicites de la Délégation Open Science, (4) des travaux conceptuels de base coordonnés et en partie mis en œuvre par le Secrétariat général de swissuniversities.

Ce travail de coordination (avec une priorisation et une postériorisation permanentes de la DeIOS) doit être mis en œuvre avec une part de moyens de coordination (frais de personnel et de matériel) d'au moins 15%, soit 4,5 MCHF. Les effectifs actuels (situation en octobre 2023) seront réduits afin d'atteindre ce taux.

La planification de la mise en œuvre du projet global doit être considérée comme une estimation à l'heure actuelle (octobre 2023). Des décisions relatives au financement du message FRI sont prévisibles pour 2024 et 2025, qui auront des conséquences sur la mise en œuvre du plan d'action ORD. Le cas échéant, des prestations dans le contexte de la gouvernance de la stratégie ORD devront également être intégrées dans les coûts de coordination. En outre, les expériences faites avec le PgB Open Science I ont montré que le lancement et la mise en œuvre de projets de coopération durables au sein du Secrétariat général de swissuniversities pour l'Open Science nécessitent beaucoup de personnel (p. ex. mise au concours et mise en œuvre des Data Stewardships).

Afin d'atténuer ces incertitudes de planification, il est proposé de prévoir le versement des fonds de coordination en deux étapes pour 2025-2028 :

Étape 1 : 2025-2026

Les moyens de coordination sont calculés de telle sorte qu'ils s'élèvent à 25% pour l'ensemble de la période. Cela correspond au montant des fonds de coordination et de développement du PgB OS I. Ce financement permet de couvrir les frais de personnel et de matériel, ainsi que les éventuels frais de développement.

Ce modèle donne à la Délégation Open Science une marge de manœuvre lui permettant de réagir avec souplesse aux évolutions de la coordination et de la mise en œuvre du programme, ainsi qu'aux besoins de soutien du Strategy Council et des Académies.

Étape 2 : 2027-2028

Après deux ans, les incertitudes mentionnées et les questions ouvertes liées concernant la planification devraient avoir été clarifiées. Les besoins en moyens de coordination (et de développement au sens du PgB Open Science I) seront prévisibles à partir de ce moment-là. Le cas échéant, l'état d'avancement du projet sera décrit dans le cadre d'un rapport intermédiaire sommaire à la CSHE et les moyens de coordination non utilisés/prévus seront réaffectés en fonds de projet pour la deuxième étape 2027-2028.

Dans le but d'alléger au maximum la gestion du PgB, la Délégation Open Science a donné à la coordination du programme la valeur indicative de 15% pour les moyens de coordination. La proposition de fourchette vise toutefois à éviter que des demandes de redistribution de fonds à la CSHE doivent être faites dès le lancement du projet et que les risques (ralentissement/retard) pour la mise en œuvre opérationnelle soient absorbés prématurément. Parallèlement, il s'agit de garantir qu'un éventuel delta de moyens de coordination non utilisés, compris entre 15% minimum et 25% maximum, puisse être mis à la disposition des hautes écoles de manière ciblée et efficace pour la coordination et la promotion de projets d'excellence.

Répartition des fonds entre les dimensions :

La planification se veut résolument flexible. Le Secrétariat général a soumis le projet de proposition de programme à différent-es expert-es qui ont approuvé la nécessité d'une flexibilité dans la répartition des fonds entre les dimensions, compte tenu de l'évolution très rapide du domaine. Cela permettra de procéder à des ajustements flexibles entre les dimensions et les lignes d'action, ainsi qu'au fil

des années du programme, et de réagir de manière optimale et efficace à l'évolution des portefeuilles d'exigences. Actuellement (octobre 2023), la répartition entre les dimensions se présente comme suit :

	ORD	CHF 19-21 millions
PgB OS II	Open Access	8 à 10 millions de CHF
	Autres domaines innovants	CHF 1-2 millions

La répartition reflète en premier lieu les besoins financiers estimés des dimensions sur la durée du programme et pas nécessairement la pertinence (stratégique) des trois dimensions au sein du programme. Afin de répondre aux exigences de flexibilité dans la répartition entre les dimensions, la Délégation Open Science se base actuellement sur une marge de manœuvre, respectivement une fourchette de deux millions par dimension. Pour la planification de la mise en œuvre, la Délégation Open Science pourra procéder à des ajustements en fonction de la situation - dans le cadre du programme de 30 MCHF.

9 Répartition de la contribution liée à un projet entre les partenaires du projet

Avec l'accord des institutions partenaires concernées, la répartition de la contribution liée au projet entre les partenaires du projet peut être modifiée au cours du projet. La répartition effective doit être indiquée correctement dans le rapport annuel.

En cas de retrait d'un partenaire de projet ou de participation d'un nouveau partenaire de projet, la CSHE ou le SEFRI doivent être informés au préalable.

Haute école / institution	2025	2026	2027	2028	Total
Total					

Les modalités de **versement** des contributions liées à des projets par le SEFRI sont définies dans la convention de prestations.

Dans la logique du PGB OS I, le PGB OS II lancera des appels à projets plusieurs fois par an, répartis sur la durée du projet.

10 Contribution propre assurée des différents partenaires du projet

Les hautes écoles et les autres institutions du domaine des hautes écoles fournissent globalement une prestation propre au moins égale à la contribution fédérale. Le montant de la prestation propre fournie en espèces (real money) correspond au moins à la moitié de la contribution fédérale. L'autre moitié peut être présentée sous forme de Virtual money. Dans des cas exceptionnels, il est possible de renoncer à une contribution propre pour les partenaires de projet qui fournissent une prestation de coordination importante ; cette décision incombe au SEFRI (cf. art. 49, al. 2, O-LEHE).

Haute école / institution	Argent réel	Monnaie virtuelle	Total	La part de "Virtual money" est versée sous la forme suivante
Total des contributions propres				

Explication de la notion de contribution propre (Real money et Virtual money) :

Les prestations propres peuvent être fournies en espèces ou en nature. La moitié au moins de la contribution propre doit être apportée en espèces.

On entend par contribution en espèces (**real money**) le financement des coûts du projet qui, pour le participant au projet, s'ajoutent aux dépenses courantes normales. Il s'agit de

- Frais de personnel, y compris les prestations sociales ;
- Frais matériels pour les appareils et les installations, les moyens d'exploitation, les frais pour les locaux spécialement loués, les frais de réunion et de déplacement.

Peuvent être prises en compte comme prestations en nature (**Virtual money**) les dépenses pour des ressources en personnel, des appareils et installations et des moyens d'exploitation existants, dans la mesure où elles peuvent être clairement attribuées au projet et justifiées. Les prestations de collaborateurs financées par des programmes d'encouragement nationaux (par ex. FNS) sont considérées comme des prestations en nature.

Dans la logique du PgB OS I, le PgB OS II lancera des appels à projets plusieurs fois par an, répartis sur la durée du projet.

